

La ch@rte Internet

(simplifiée et expliquée aux enfants de l'école élémentaire de Lembach)

Qu'est-ce que cette charte ? C'est un ensemble de règles communes que chaque élève et chaque enseignant doivent suivre pour respecter la loi et pour assurer la protection de tous.

Tu dois respecter le matériel informatique de l'école et tu t'engages à ne rien faire qui pourrait empêcher son fonctionnement normal.

Pour utiliser Internet à l'école, la présence d'un adulte est obligatoire, qu'il s'agisse d'un enseignant ou d'une autre personne chargée de l'informatique scolaire.

Quand tu produis un texte, une image, un son, pense que cela sera lu, vu ou entendu par d'autres personnes. Tu dois donc t'engager à respecter à la fois ceux dont tu parles et ceux qui vont te lire. La loi interdit les injures, le racisme, la provocation à la violence, la diffamation, l'atteinte à la vie privée.

Quand tu utilises un texte, une image ou du son, pense que chacun est propriétaire de son image ou de ses œuvres. Pour utiliser la photographie de quelqu'un, demande lui son accord ou celui de ses parents. Pour utiliser une photographie, un dessin, une musique, un texte, il faut que tu demandes l'autorisation au créateur ou à ses héritiers.

Quand tu navigues sur Internet, malgré les précautions prises par l'école, si une image te choque ou te dérange, préviens immédiatement l'adulte présent. Tu sais aussi que les enseignants peuvent à tout moment voir ce que tu as fait sur l'ordinateur et ainsi vérifier si tu respectes la charte.